



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 110 - JUILLET 2014

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2014192-0005 - Arrêté n ° DGA-2014/143 fixant la composition de la commission de contrôle de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France - Directeur Général ARSIF	1
--	---

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté N °2014196-0001 - Arrêté promulguant les résultats du premier tour de l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du syndicat des transports d'Ile- de- France	4
--	---



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014192-0005

signé par
Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France

le 11 Juillet 2014

Agence régionale de santé

Arrêté n ° DGA-2014/143 fixant la
composition de la commission de contrôle de
l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France -
Directeur Général ARSIF

Arrêté n° DGA-2014/143

**fixant la composition de la Commission de contrôle
de l'Agence Régionale d'Ile-de-France**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé Ile-de-France

Vu l'article L. 162-22-18 et L 162-42-8 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la désignation par le Directeur Général de l'UNCAM des membres du collège Assurance Maladie de la Commission de contrôle de l'Agence Régionale d'Ile-de-France ;

Décide :

Article 1 : La Commission de contrôle de l'Agence Régionale Ile-de-France sera présidée par Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

Article 2 : Ladite commission se compose des membres suivants :

TITULAIRES	
<i>Représentants de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France</i>	
Jean-Pierre ROBELET	Directeur Général Adjoint Président de la commission
Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE	Directrice de l'Offre de soins médico-sociale (DOSMS)
François PINARDON	Responsable du Département de Suivi stratégique et budgétaire des établissements de santé publics (DOSMS)
Eric VECHARD	Délégué territorial du Val de Marne
Sébastien LELOUP	Responsable de la tutelle stratégique et financière de l'AP-HP (DOSMS)
<i>Représentants de l'Assurance Maladie d'Ile-de-France</i>	
Pierre ALBERTINI	Directeur Coordonnateur GDR (CPAM 75)
Bernard SCHMITT	Directeur Régional du Service Médical d'Ile-de-France (DRSM)
Christian COLLARD	Directeur chargé de la lutte contre la fraude (CPAM 91)
Laurent PILETTE	Directeur de la caisse de MSA d'Ile-de-France
Jean-François DAUDET	Directeur de la caisse du RSI Ile de France Centre

SUPPLEANTS	
Représentants de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France	
Laetitia MESSNER	Directrice du programme EPOD (DGA)
Pascal LASALLE	Responsable du service Prospective et observatoires (Direction de la stratégie)
Christine SCHIBLER	Directrice du Pôle Etablissement de santé (DOSMS)
Anne-Lyse PENNEL	Déléguée territoriale du Val d'Oise
Gilles ECHARDOUR	Délégué territorial de Paris
Représentants de l'Assurance Maladie d'Ile-de-France	
Romain BEGUE	Responsable de la cellule de coordination GDR (CPAM 93)
Jean-François BAYET	Médecin Conseil Régional adjoint (DRSM)
Laetitia GOEAU	Directrice des prestations (CPAM 91)
Pierre HOUSSINOT	Médecin conseil coordonnateur régional de la caisse MSA d'Ile-de-France
Christine GUIMOND	Directrice des services médicaux du RSI Ile-de-France

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2013-DGA/103 du 5 juin 2014.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à la date de signature.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France.

A Paris, le 11 juillet 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014196-0001

signé par
Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 15 Juillet 2014

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales

Arrêté promulguant les résultats du premier tour de l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du syndicat des transports d'Ile- de- France



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

Promulguant les résultats du premier tour de l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU le code des transports, notamment ses articles R1241-1 à R1241-14 ;
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 38 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014158-0001 du 7 juin 2014 fixant les modalités de l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014169-0003 du 18 juin 2014 fixant la liste des électeurs du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014171-0008 du 20 juin 2014 fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU le procès-verbal de recensement et de dépouillement du premier tour de l'élection, en date du 11 juillet 2014 ;
- SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

.../...

ARRÊTE :

Article 1er :

Les résultats du premier tour de l'élection du représentant des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du syndicat des transports d'Ile-de-France sont :

CANDIDAT ET SUPPLEANT	Nombre de votes
M, Jean-Louis DURAND (titulaire) M. Alain GOUJON (suppléant)	0
M, Yves ALBARELLO (titulaire) M, Xavier HAQUIN (suppléant)	200
M. Arnaud de BELENET (titulaire) Mme Mireille MUNCH (suppléant)	74
TOTAL	274

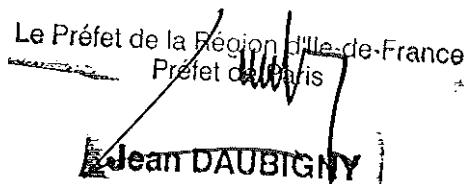
Article 2

Monsieur Yves ALBARELLO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré élu dès le premier tour, selon les modalités fixées par l'arrêté n° 2014158-0001 du 7 juin 2014 susvisé.

Article 3:

Le Préfet, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, les Préfets de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, et du Val d'Oise et le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et des préfectures des départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à Paris, le **15 JUL. 2014**

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Jean DAUBIGNY